

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU 6 AVRIL 2023

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Mme Caroline ACQUAVIVA, M. Jacques BLANCHIN, M. Pascal CHARMOT, Mme Laurence DU VERGER, M. Yohann HACHANI, Mme Renée BRUYERE, Mme Corinne DE LAVISION BERNARD, Mme Christel DUPONT.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Mme Ghislaine BOUVIER donne pouvoir à Mme Caroline ACQUAVIVA, M. Pierrick JANNIN donne pouvoir à M. Pascal CHARMOT, Mme Roselyne BEAL donne pouvoir à M. Jacques BLANCHIN, Mme Marie-Hélène DANIEL donne pouvoir à Mme Christel DUPONT.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Miriam WIATR.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 2 février 2023	3
2. Approbation du compte de gestion - budget C.C.A.S.....	3
3. Approbation du compte administratif - budget C.C.A.S.....	4
4. Approbation du compte de gestion - budget annexe E.H.P.A Beau Séjour	8
5. Approbation du compte administratif - budget annexe E.H.P.A Beau Séjour	9
6. Recours aux contrats d'apprentissage	13
7. Évolution des tarifs des services de restauration à la résidence Beau Séjour et du portage de repas à domicile	15
8. Création d'une annexe au contrat de séjour à la Résidence Beau Séjour pour l'accueil des animaux domestiques au sein de la Résidence.....	18
9. Présentation de l'association la Souris Verte et de l'association la Passerelle par Mme Christelle DUPONT.....	24

La séance est ouverte à 19 heures 10 sous la présidence de M. CHARMOT.

M. CHARMOT procède à l'appel.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 2 février 2023

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février ? S'il n'y en a pas je vous propose de le mettre aux voix.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 2 février 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du compte de gestion - budget C.C.A.S

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRESIDENT.- Je rappelle que pour le compte de gestion c'est le trésorier et le compte administratif la collectivité. En principe les chiffres sont les mêmes à la fin, c'est-à-dire qu'on a les mêmes montants lorsqu'on fait tous les calculs entre les recettes, les dépenses, etc.

Nous avons à l'écran le compte de gestion 2022, donc l'exercice financier passé, qui a été établi par le trésorier principal de Tassin la Demi-Lune.

Petite parenthèse, si je ne l'avais pas déjà dit, la trésorerie de Tassin la Demi-Lune ferme à l'automne et va s'installer à Caluire.

M. BLANCHIN.- Vers la clinique protestante.

M. LE PRESIDENT.- Pour les administrés.

C'est dans le cadre de la grande réorganisation dont vous aviez peut-être entendu parler il y a quelques années, qui est un long fleuve de cette réorganisation des services des finances et des impôts en France. Ils ont tout réorganisé. Ils ont fait des pôles qui rayonnent sur un territoire plus large, donc ils ont réduit le nombre d'entités physiques de trésoreries de proximité.

En revanche, nous aurons quand même un interlocuteur à Tassin la Demi-Lune mais, sous le contrôle de M. ALLEG notre directeur général des services pour ne pas que je dise trop de bêtises, pour l'aide à la gestion des collectivités.

M. ALLEG.- Un conseil aux élus locaux qui sera en place en septembre prochain.

M. LE PRESIDENT.- C'est un petit aparté sur le sujet. Cela n'empêchera pas le trésorier de continuer à s'occuper de notre gestion et de nous envoyer chaque année ses documents administratifs et comptables.

Si on reprend les documents, nous avons un résultat d'exercice 2022 avec en investissement un excédent de 16 255,88 € sur le budget du CCAS ; ce qui est assez logique parce qu'en général les inscriptions budgétaires en termes d'investissement sont rarement réalisées en totalité pour tout un tas de raisons.

D'abord les crédits d'investissement d'une année sur l'autre sont souvent des amortissements, donc ce sont presque des écritures comptables pour l'essentiel, ce qui fait que chaque année elles s'ajoutent, elles restent. Pour autant, même si on a quelques investissements, je le rappelle, sur le CCAS les investissements les plus lourds sont souvent portés par la Ville, donc c'est assez logique qu'il y ait des excédents.

Sur le fonctionnement, le résultat est aussi un excédent : 148 009,85 €. On le verra plus dans le détail tout à l'heure avec le compte administratif, celui de la gestion par la collectivité. Il y a un certain nombre d'éléments qui concourent à cela entre un apport en subvention de la ville qui n'a pas été consommé en totalité, des aides qui ont pu arriver par ailleurs un peu plus importantes que celles que nous avons programmées et puis quelques économies de dépenses.

Donc en fonctionnement nous avons un excédent et le total des deux fait le total de l'exercice. Il est de 164 265,73 €.

Nous avons trouvé exactement les mêmes informations mais nous faisons confiance au trésorier principal pour avoir bien fait sa comptabilité d'autant qu'il est responsable sur ses deniers personnels. Donc nous allons considérer qu'il fait attention à son porte-monnaie.

S'il y a des questions on peut y répondre, sinon je vous propose de passer au vote.

Je vous propose de mettre aux voix le compte de gestion du trésorier principal de Tassin la Demi-Lune que nous avons visé, certifié et que lui-même a visé, certifié comme étant conforme à nos propres comptes. Ce n'est pas chacun de son côté, c'est ensemble.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Approbation du compte administratif - budget C.C.A.S

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRESIDENT.- Vous allez retrouver les mêmes choses mais présentées un peu différemment. Vous voyez en fonctionnement le premier tableau, la première partie en haut avec un résultat de l'exercice 2022 de 148 009,85 €. C'est le chiffre qu'on a vu tout à l'heure.

À chaque fois on prend la clôture de l'exercice précédent, c'est-à-dire où on en était en 2021 en sachant qu'un compte administratif est une continuité, une comptabilité qui se continue et qui s'agrège d'année en année à la différence d'un budget où quand on fait le budget on le fait à l'année et pour l'année, puis l'année d'après on en fait un autre. Le budget suivant repart de zéro, il fait table rase des choses qui n'ont pas été dépensées, etc. C'est le compte administratif qui prend en compte, lui, tout ce qui avait été budgété, engagé mais qui n'aurait peut-être pas été facturé. Il n'y a que le compte administratif qui fait cela.

Donc on doit inscrire le résultat de l'année d'avant et le résultat de l'année d'avant en fonctionnement était négatif de 118 000 €, ce qui fait qu'au total, en 2022, quand on fait la photographie définitive de l'état de la comptabilité et des finances du CCAS en fonctionnement cette section de fonctionnement dégage un excédent de 29 219,24 €.

En investissement c'est la même chose. On retrouve le chiffre du trésorier : 16 255,88 €. C'est le résultat positif de l'exercice 2022 entre les recettes et les dépenses.

Puis on a réintégré le résultat de 2021. Il était à 157 871,50 €. On ajoute les deux, c'est-à-dire qu'on ajoute l'exercice 2022 avec le résultat de l'exercice 2021 et on a une clôture de la section d'investissement qui fait 174 127,38 €.

Pour autant il y a aussi des restes à réaliser, c'est-à-dire des choses qui ont été actées budgétairement, considérées comme engagées, donc qui sont en toute logique à payer mais qui ne l'ont pas été. Ce sont des restes à réaliser. On en a aussi bien en dépenses qu'en recettes, c'est-à-dire des choses qu'on doit payer et des choses qu'on doit recevoir. Tout cela se solde par -12 316,14 € de dette mais ce n'est pas de la dette bancaire ou d'emprunt, ce sont simplement des créances qu'il nous reste à honorer et qu'on a validées, c'est-à-dire que ce sont des choses qu'on a attestées, qu'on a bien prévu de payer mais cela n'a pas été possible pendant l'exercice, donc on les garde et on les remet dans la comptabilité.

Cela veut dire que le résultat global de clôture 2022, y compris les reports 21 et les restes à réaliser, est de 191 720,48 €.

Vous voyez juste au-dessus le résultat de l'exercice 2022 : 164 265,73 €. C'est exactement le chiffre que vous aviez tout à l'heure sur le compte de gestion du comptable public sauf que nous y ajoutons les créances qu'il nous reste à honorer.

Voilà pour la présentation purement chiffrée. Peut-être, Monsieur le Directeur, quelques mots pour dire quels ont été les mouvements dans les sections, ce qu'il s'est passé.

M. GUICHARD.- On retrouve les deux résultats pour l'année 2022 en section de fonctionnement et d'investissement. On s'est arrêté sur la section de fonctionnement pour rentrer dans le détail parce que

l'investissement comprend essentiellement nos recettes et peu de dépenses en face.

Sur les dépenses vous retrouvez notre total de dépenses sur l'année 2022. L'idée était de montrer les écarts par rapport au budget sur cette présentation pour changer un peu du tableau comptable qui vous a été présenté, pour montrer que sur les charges à caractère général sur des dépenses totales de près de 820 000 € on a une économie. Quand vous voyez le (+) c'est qu'il reste au résultat. C'est du non-dépensé. C'est quand même proche. On a des économies qui sont réparties sur l'ensemble des lignes, il n'y a pas eu de projet non-réalisé qui expliquerait cette somme. Ce sont vraiment des répartitions d'environ 400 € sur l'ensemble des lignes. C'est donc une exécution très proche du budgété.

Sur les dépenses de personnel, toujours à ramener au montant d'exécution, c'est 62 000 € mais c'est au regard de plus de 2 M€ de dépenses. Cela reste raisonnable. C'est vraiment lié aux aléas de mouvements qu'on a sur une année d'exécution avec des départs, le temps qu'on remplace. C'est vraiment ce phénomène qu'on peut observer sur ce chapitre.

Il n'y a pas d'événement exceptionnel à souligner pour expliquer ce reliquat.

Sur les aides on a eu un mouvement. On avait prévu au BP des dépenses sur les chèques seniors mais enfin d'année 2021 il y a eu la mise en place de la carte senior, donc on a eu quelques reliquats de dépenses sur le chèque senior. C'était vraiment une histoire de prévision au vote du budget mais, encore une fois, pas de manque à percevoir pour la population ou de phénomène qui expliquerait cette dépense non-réalisée.

Ensuite on est sur des montants anecdotiques sur les amortissements et les charges exceptionnelles.

M. LE PRESIDENT.- Pour reprendre un peu, je n'ai pas réussi à faire le compte précis mais, par exemple, sur le personnel cela me paraît plus simple, on a réalisé 97 % des dépenses parce que 62 000 cela fait à peu près 3 % de 2 M. Cela veut dire qu'on a réalisé 97 %. Au-dessus on doit avoir réalisé peut-être 98 ou 99 en charges à caractère général. Et puis on a réalisé 80 % sur les aides. Cela permet de voir un taux de réalisation.

Ce serait d'ailleurs peut-être intéressant de l'écrire comme cela la prochaine fois parce que des plus pour des dépenses qu'on n'a pas faites ce n'est pas évident. On a l'impression que c'est du bénéfice. Non, c'est ce qu'on n'a pas dépensé.

M. GUICHARD.- Sur les recettes on souscrit à une assurance statutaire pour prendre en charge une partie des salaires des agents titulaires qui sont malades. Il y a juste la partie charge patronale qui n'est pas prise en charge par l'assurance.

C'est plutôt un mauvais signe, cela veut dire qu'on a eu un personnel un peu plus absent qu'on ne le pensait pour raison de maladie. Mais on a eu l'assurance et un reliquat de recette d'un peu plus de 8 000 €.

Sur les ventes et produits de prestation le phénomène principal, comme pour nos dépenses, est l'effet de l'activité des structures EAJE, de nos crèches. On a en 2022 une amélioration. On sort vraiment complètement du phénomène Covid. On a une amélioration des taux d'occupation de nos structures. Cela génère des participations des familles. On fait plus d'heures, donc plus de recettes d'activités des familles. Et, également, pour Alpha 3A en 2022 on a fait fusionner le Jardin d'Enfants et l'EAJE pour plus de souplesse. Il y avait plus de demandes de petits. Cela a permis de donner plus de souplesse au gestionnaire sur l'accueil et d'avoir une remontée des taux d'activité qui sont devenus très satisfaisants. Un calcul de redevance est fait sur l'activité. On a une redevance un peu plus élevée que ce qu'on pouvait prévoir.

Sur les subventions, nous avons un déficit à ramener sur le total mais qui masque, un surcroît d'activité. Donc une PSO/PSU par la CAF qui augmente, ce qui n'est pas négligeable, de près de 52 000 €.

Sur les autres produits, ce sont des produits qu'on a du mal à prévoir. C'est pour cela qu'on a un (+). On avait zéro au BP. Ce sont des frais de dossier petite enfance et des dons au CCAS qui ne sont pas inscrits. On l'indique en produits exceptionnels parce qu'on a du mal à les anticiper. Généralement sur le niveau de budget du CCAS on ne les inscrit pas en prévisionnel.

M. LE PRESIDENT.- Sur les dons au CCAS on a notamment les quêtes des mariages. Cela va au CCAS dans la rubrique des dons.

M. BLANCHIN.- Je ne comprends pas la rubrique 74. Ce déficit masque une augmentation de la PSO/PSU. C'est ce qu'on perçoit ? Donc finalement on a un déficit qui serait en théorie plus élevé ?

M. GUICHARD.- Là c'est une somme de différentes subventions. Il y a la subvention communale notamment. C'est un équilibre entre des recettes ou par rapport à notre BP. C'est toujours par rapport à notre BP.

M. LE PRESIDENT.- Sur notre budget on a pu aussi inscrire une subvention de la Ville plus importante que celle qu'on a eu nécessité de verser.

M. HACHANI.- C'est la phrase qui complique. On devrait avoir un plus grand déficit et c'est l'augmentation du PSO qui fait que notre déficit est moins grand. C'est la phrase qui entraîne une confusion.

M. ALLEG.- Cela vient atténuer le déficit.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas qu'on a perdu en subvention et en moyens externes. On a moins eu besoin de mettre de moyens mais on a quand même des concours financiers qui sont satisfaisants.

Mais à la sortie on a moins que ce qu'on avait identifié parce qu'un budget reste prévisionnel. C'est surtout cela.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations par rapport à cette présentation du compte administratif ? S'il n'y en a pas nous allons passer au vote.

(M. le Président quitte la salle.)

M. BLANCHIN.- Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

(Retour de M. le Président dans la salle.)

M. LE PRESIDENT.- J'en profite pour remercier les services, les équipes qui ont travaillé pendant tout l'exercice à faire en sorte que ce budget soit exécuté et à satisfaire les objectifs fixés dans le cadre de leurs missions. C'est important parce que tout cela est le fruit d'un travail d'équipe avant tout.

4. Approbation du compte de gestion - budget annexe E.H.P.A Beau Séjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRESIDENT.- Là aussi vous avez le compte de gestion du trésorier.

En investissement on est à un excédent de 9 658,89 €.

En fonctionnement on a un résultat de 94 163,14 € puisqu'en recettes on a au total des recettes nettes de 700 593,22 €. Il y a eu quelques annulations de mandat. Au total la différence fait un déficit de 94 163,14 €.

À la sortie le total des deux sections fait que nous avons un déficit d'exécution sur l'exercice 2022 de 84 504,25 €.

M. BLANCHIN.- Qu'est-ce que l'annulation de mandat ? C'est important comme somme.

M. LE PRESIDENT.- Souvent c'est qu'on a inscrit une dépense. Le comptable l'a enregistrée comme exécutoire mais elle doit être annulée. Donc ce sont des annulations aussi bien en recettes qu'en dépenses. Le process avait suivi tout le chemin jusqu'à devoir être réalisé tel qu'il était prévu mais il y a des annulations.

Je n'ai pas en mémoire les détails ou motifs des annulations mais il y en a de toutes sortes. Cela peut être des écritures qui ont été faites maladroitement sur un compte. Comme elles sont annulées elles apparaissent comme ayant été annulées. Après elles repassent à la

moulinette et elles sont enfin réalisées pour de bon. Mais les annulations sont des annulations.

Cela ne veut pas dire que c'est de l'argent perdu. Cela peut être tout simplement des choses qui n'ont pas été dépensées, qui se retrouvent après dans d'autres lignes de compte. Il peut y avoir quand même des choses qui ont été annulées parce qu'il y a eu des erreurs manifestes, quelqu'un à qui on a demandé de payer quelque chose qui ne veut pas payer.

M. GUICHARD.- Je pense que c'est sur des dépenses de personnel pour avoir ces montants-là. C'est la trésorerie qui a dû exiger une façon de présenter des documents parce que ces montants ne sont pas nos dépenses du quotidien sur la résidence.

M. ALLEG.- Ce sont des difficultés d'imputation. C'est de la régularisation.

M. LE PRESIDENT.- Dans la nomenclature du Trésor Public ces annulations de créances de mandats doivent apparaître. Nous, on n'a pas cela. On a juste ce qui est fait concrètement, les recettes et les dépenses, ce qui a vraiment été exécuté mais lui doit faire apparaître ces mouvements dans la comptabilité du trésorier.

Y a-t-il des questions autres ? S'il n'y en a pas je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Approbation du compte administratif - budget annexe E.H.P.A Beau Séjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRESIDENT.- En fonctionnement, pour la résidence Beau Séjour le résultat d'exercice est de – 94 163,14 €. C'est ce que vous aviez sur le document du trésorier.

Nous y ajoutons le résultat de l'exercice 2021 pour cette continuité de comptabilité. Nous avons un déficit en 2021 de 19 219,26 €.

Nous avons donc au total à la clôture de la section un déficit de 113 382,40 € pour le fonctionnement.

En investissement nous avons un résultat d'exercice assez logiquement en excédent quand il s'agit d'investissement : 9 658,89 €.

L'exercice 2021 faisait apparaître un excédent de 44 033,29 €.

Au total nous cumulons les deux excédents de 2022-2021, ce qui fait un global de 56 692,18 €.

Il reste des recettes à réaliser : une subvention CARSAT pour 14 446 €. C'est une écriture que nous avons validée. Elle a bien été complètement enregistrée comme devant rentrer dans les caisses de la Ville mais elle n'est pas encore rentrée, donc nous l'ajoutons comme une recette à recevoir.

Cela fait au total entre la clôture en fonctionnement un déficit d'un peu plus de 113 000 €, un excédent d'investissement d'environ 56 000 € plus les 14 446 € et on arrive à 42 244,22 € pour la clôture complète de l'exercice 2022 y compris les reports de 2021.

Si on regarde uniquement la première ligne, sur l'exercice 2022 on retrouve bien la somme identique au résultat qu'a donné le compte de gestion du trésorier, c'est-à-dire 84 504,25 €.

Voilà pour cette première partie purement de compréhension des chiffres. On va maintenant préciser un peu ce qu'il s'est passé de façon synthétique dans le courant de l'exercice.

M. GUICHARD.- C'est une autre nouvelle lecture. Vous trouvez les chiffres énoncés.

Cette ligne à l'écran permet de montrer sur la section de fonctionnement par rapport à notre budget prévisionnel ce qui explique ce déficit. C'est surtout le manque de recettes.

En dépenses on a un reliquat. On a fait des économies à hauteur de 26 000 € par rapport à ce qu'on avait budgété mais en recettes, par rapport à ce qu'on a budgété, il nous manque 120 000 €. Ce ne sont pas des dépenses qui ont explosé à Beau Séjour, ce sont des recettes qu'il faut qu'on comble.

On le retrouve dans la comparaison de BP à CA. On a expliqué quand on a voté le budget qu'on a des dépenses incompressibles qui évoluent, des revalorisations salariales, la hausse des loyers fixée par le bailleur Alliade qui suit l'évolution et l'augmentation des coûts liés au marché de restauration.

On vous l'avait déjà exposé mais c'est pour montrer que par rapport à ce qu'on avait budgété on est proche, on est même un peu en dessous en termes de réalisation. C'est donc un suivi des dépenses au plus proche pour les contenir sur un montant total de 794 000 €.

On arrive sur les recettes qui vont être l'enjeu pour revenir à l'équilibre pour la résidence. On voit les produits de la tarification. Vous trouvez une subvention assez importante de l'ARS qui depuis 2022 prend uniquement en compte les dépenses liées au personnel médical. Avant ils prenaient une quote-part de tout le personnel et depuis 2022 ils ne prennent en compte que le personnel médical. On a juste un demi-poste d'aide-soignante. On a quand même nos étudiants de garde qui sont reconnus pour la nuit et on a les vacances du Dr Guerpillon. Théoriquement on pourrait avoir un montant mais qui ne suffit pas à

justifier la subvention dans sa totalité. C'est une stratégie (on a des départs à la retraite qui arrivent) de remplacement et de voir quels profils de professionnels on peut recruter parce que ce n'est pas simple sur le champ de la santé de recruter.

Maintenant le levier le plus important est celui du taux d'occupation de la résidence. Si on compare à 2021 on a eu une baisse. Et notamment ce qui va très vite ce sont les logements de couple où les loyers sont un peu plus importants. Si on a eu deux logements qui se sont libérés cela va assez vite en termes de subvention. Cela va vite dans un sens comme dans l'autre sur les montants des loyers.

M. BLANCHIN.- Le taux d'occupation était de combien et il est tombé à combien ?

M. HACHANI.- On est à peu près à la même chose. On a toujours un roulement sur les logements. On a huit logements qui tournent mais le problème est qu'on a des décès et après le décès il faut attendre que la famille fasse le nécessaire pour vider le logement. Cela prend du temps. Ils ne sont pas occupés et ce sont ces logements-là qui posent problème. Mais en théorie à Beau Séjour on a huit logements, pas plus de dix, vides. Et là on est à huit.

M. BLANCHIN.- Si les familles vidaient rapidement on n'aurait pas cela.

M. HACHANI.- C'est cela et là on a eu une liste de décès importante.

M. LE PRESIDENT.- Et puis on a une liste de personnes intéressées pour venir mais qui ne confirment pas. Tant que les personnes sont intéressées les logements sont fléchés pour que ces personnes puissent y rentrer si elles confirment. Si elles ne confirment pas, forcément après on repart si on n'a pas d'autre personne intéressée tout de suite dans un calendrier de disponibilités pour prendre le logement qu'une première personne n'aurait pas décidé d'occuper et le temps passe.

M. BLANCHIN.- Quel est le taux d'occupation ? 80 % ?

M. HACHANI.- Un peu plus. On est dans la moyenne haute des taux d'occupation des résidences autonomie.

M. LE PRESIDENT.- Il y a un taux incompressible, de toute façon.

M. GUICHARD.- En 2022 on est à 82 %. La projection serait de 87 % cette année. Encore une fois, cela chiffre très vite en termes de recettes. Déjà la prospective 2023 est meilleure que ce qu'on peut constater en 2022.

Ensuite on a d'autres produits d'exploitation, les subventions. Normalement, comme on est résidence autonomie on a un forfait autonomie délivré pas la Métropole qui est déléguée par la CNSA. C'est la journée de solidarité redistribuée sous différentes formes dont ce forfait autonomie basé sur le nombre de logements mais surtout la manière dont on construit nos projets.

On avait prévu un certain montant. Après ce sont des appels à projets. Il y a des aléas et on a eu un peu en dessous de ce qu'on avait prévu. C'est pour cela qu'il y a ce petit déficit de 4 000 €, 10 % à peu près de ce qu'on avait projeté.

Ensuite, on est sur des produits exceptionnels à l'instar du budget précédent. Cela concerne les chèques énergie, les APL. Les APL sont celles de nos étudiants. Pour les résidents on ne touche pas les APL, ils les touchent directement. Mais nos étudiants ont coché une case pour que ce soit nous qui les percevions. On n'avait pas anticipé donc on a eu cette petite recette. C'est anecdotique sur le montant de dépense.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions autres que celles que nous avons traitées ? S'il n'y en a pas je me retire.

(M. le Président quitte la salle.)

M. BLANCHIN.- Pour le problème des loyers dans le contrat que signent les personnes est-ce qu'il est spécifié que lors du décès de la personne les loyers courent tant que...

M. HACHANI.- Le souci c'est qu'il y a une procédure en cas de décès. Le notaire doit faire une déclaration, les familles doivent venir. Après il y a des séparations, il faut savoir qui prend quoi. Donc, non, aujourd'hui les loyers courent et on ne peut pas les récupérer.

M. GUICHARD.- La réglementation vient juste de changer suite au scandale ORPEA qui met en difficulté les résidences autonomie.

Il y a deux événements. Maintenant à partir d'un certain nombre de jours où la personne est hospitalisée on doit déduire le forfait hospitalier de son loyer. On tarifie 22 €/jour. Le forfait hospitalier est à 20 €. Il y a des résidences où ils ont un tarif journalier à 13 €. Cela veut dire que quand la personne est hospitalisée ils perdent de l'argent.

Des sénateurs ont remonté cela au gouvernement en disant que c'était aberrant.

M. BLANCHIN.- C'est à partir d'un certain nombre de jours d'hospitalisation ?

M. GUICHARD.- Oui. Et sur les questions de vacance du logement avant on laissait courir le loyer tant que ce n'était pas libéré, maintenant au bout de 15 jours on doit rendre la caution et arrêter le quittancement.

C'est une application des règles des EHPAD pour les résidences autonomie. Le législateur a pris cette décision sans connaître la réalité de nos résidences qui sont des logements et pas de l'hébergement. Mais c'est très récent et on espère que les sénateurs et députés vont faire changer cet aspect.

M. HACHANI.- A priori, ils ne sont pas sur le sujet. Ils sont plus sur les retraites !

M. BLANCHIN.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

(Retour de M. le Président dans la salle.)

(Arrivée de M. JANNIN à 19 heures 48.)

M. LE PRÉSIDENT.- J'adresse mes remerciements à l'équipe de Beau Séjour qui a fait en sorte de mener les projets de la résidence pendant toute cette année 2022.

M. GUICHARD.- Je transmettrai. Merci.

6. Recours aux contrats d'apprentissage

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas chose nouvelle à Tassin la Demi-Lune. Cela fait déjà quelques années que nous avons voulu accompagner des jeunes dans leur projet professionnel et projet de formation. D'ailleurs vous le voyez puisque c'est en 2015 que nous avons délibéré pour autoriser le recours au contrat d'apprentissage. De mémoire, je crois même que le premier contrat a été fait par le CCAS. C'était dans le cadre d'une mission d'un jeune sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il s'agit de poursuivre en permettant au CCAS de recruter deux apprentis à la prochaine rentrée dans le domaine de la petite enfance sur une filière de formation, un cursus visant à préparer le diplôme d'auxiliaire de puériculture sur une durée de 18 mois. Les fonctions sont les fonctions essentielles en termes de métier et de pratique que nous avons dans les équipements petite enfance, encadrement du jeune enfant, le soin, les prises de repas, les échanges avec les familles.

On rappelle que c'est un contrat de droit privé. Donc on suit la législation applicable en la matière.

Ce qui est important c'est de permettre à l'apprenti d'obtenir sa formation diplômante dispensée pour partie dans l'établissement qui l'emploie. Ce sera en l'espèce le CCAS et le centre de formation.

Concernant les tranches d'âge c'est pour des jeunes de moins de 30 ans et généralement plutôt entre 16 et 25 mais cela permet aussi d'aller au-delà, de 25 à 29 ans.

Pendant l'apprentissage l'apprenti est sous tutorat et accompagnement d'un maître d'apprentissage et dans l'établissement qui l'accueille, donc au CCAS aussi, avec un référent pour toute la partie emploi du volet du contrat.

Le Comité Social Territorial doit être consulté. C'est l'instance paritaire interne. Le dossier est passé en séance le 15 mars. Cela a été validé

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20230630-D2023-16-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2023

autant que je puisse le déduire sinon on ne l'aurait pas mentionné comme cela.

Le CST a donné un avis favorable. C'est pour cela qu'il vous est proposé de valider ce projet de recrutement de deux apprentis et de donner la possibilité au CCAS de procéder à ces recrutements.

Voilà pour la présentation succincte du rapport. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. BLANCHIN.- C'est de l'alternance sous quelle forme ? C'est deux semaines de travail, deux semaines d'école ?

M. GUICHARD.- On n'est pas encore dans ce niveau de définition avec les écoles mais cela peut être trois semaines. Par exemple, on a des apprentis au service informatique qui sont sur trois semaines en présentiel et une semaine de cours.

M. BLANCHIN.- Il y a des semaines où ils ne sont pas du tout en poste.

Mme ACQUAVIVA.- A priori, pour ce diplôme-là c'est 22 semaines d'enseignement théorique et 22 semaines en insertion dans une structure. Mais cela dépend des écoles.

M. HACHANI.- L'objectif est de les garder ? On essaie de faire un vivier.

Mme ACQUAVIVA.- Exactement, avec la pénurie qu'il y a en ce moment c'est l'objectif.

M. BLANCHIN.- Les deux sont dans la même école ?

M. GUICHARD.- Oui.

M. BLANCHIN.- Cela aurait pu être deux formes d'alternance.

M. GUICHARD.- On ne sait pas encore.

M. LE PRESIDENT.- Comme vous l'avez dit, Monsieur HACHANI, l'objectif est de former pour maintenir dans l'emploi dans la collectivité. Après, ils ont le choix, bien sûr. Mais si c'est le cas on sera un peu désolé qu'ils partent ailleurs.

Mme DU VERGER.- Est-ce que ces stages qu'ils font ne compensent pas le fait qu'il y a des absences de personnel ?

M. LE PRESIDENT.- Non, on est sur un autre volet. Pour être clair, ce ne sont pas vraiment des stages. On peut le présenter comme cela mais ce sont des emplois. C'est un contrat de travail. Ils sont en contrat de travail payé, rémunéré selon les règles en vigueur du Code du travail. Selon les tranches d'âge il y a un niveau de salaire, un pourcentage du SMIC. C'est vraiment un contrat de travail plein mais un contrat de travail qui comprend, puisqu'il est en alternance et en apprentissage, une partie de formation pour obtenir une qualification.

Ce sont des salariés en contrat de travail, ce qui veut dire aussi qu'il y a un tout avec : les cotisations sociales, etc. Il peut y avoir en retour des aides financières, des dispositifs d'accompagnement au recrutement d'apprentis, des aides de l'État.

Mais, oui, ce sont des contrats de travail et ils ne sont pas là pour compenser les absences parce que ce n'est pas l'objectif et légalement ce n'est pas prévu. C'est vraiment pour créer des emplois ou, en tout cas, accompagner des projets professionnels dans un milieu d'activité conforme à leur projet ou à leur cursus. Il se trouve que c'est très bien comme cela.

Puisque les niveaux de compétence ne sont pas les mêmes, si on a des manques en personnel il faut trouver des personnels qui soient capables de faire le travail qu'on leur demande en temps normal, donc des gens qui sont des personnes qualifiées ou expérimentées parce que cela ne peut pas être le même service rendu par les apprentis. Ce n'est pas fait pour compenser un manque de personnel.

S'il n'y a pas d'autre question je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Évolution des tarifs des services de restauration à la résidence Beau Séjour et du portage de repas à domicile

Présentation du rapport par M. HACHANI.

M. HACHANI.- Pour remettre dans le contexte, au 1^{er} octobre nous avons changé de prestataire. Nous étions avec le prestataire ACSSENT qui avait le marché. Il l'a gardé deux ans. La crise est arrivée et ce prestataire a souhaité se libérer. Donc nous avons fait un appel et nous avons sélectionné Sud Est Restauration qui est l'ancien prestataire de Beau Séjour avant ACSSENT. Il est revenu. Bien entendu, la crise est toujours là et nous avons négocié des tarifs avec ce prestataire.

Nous avons rajouté plusieurs conditions nouvelles sur ce contrat. Avant les résidents de Beau Séjour avaient un choix unique de menu, ce qui était un peu problématique et sur le portage du repas aussi, ce qui était encore un peu plus problématique parce que nous avons des seniors qui souhaitaient avoir un portage de repas mais qui ne sollicitaient pas la Ville à cause de ce repas unique.

Donc nous avons intégré sur ce contrat des doubles menus. Les résidents ont le choix entre deux entrées, deux plats et un dessert. Nous avons intégré cela aussi pour le portage des repas et, bien sûr, pour le pôle des repas nous faisons maintenant des livraisons le dimanche et les jours fériés.

C'est aussi un moyen pour la Ville d'être au contact des seniors qui n'ont pas la possibilité financière d'aller chez le concurrent. Donc c'est important pour nous parce qu'il y a une veille sociale avec ce portage de repas. Nous ne livrons pas uniquement comme des prestataires privés le repas. Nous faisons un suivi du frigo, des DLC, de la prise de repas, nous regardons si l'infirmière est bien passée. Cela nous permet de rentrer chez les seniors un peu isolés, d'avoir un suivi et de garder ce suivi. Donc le portage de repas est très important pour la Ville de Tassin la Demi-Lune.

C'est aussi pour cela qu'on l'a fait évoluer, pour capter ces seniors qui ne souhaitent pas aller chez le concurrent parce que trop cher ni chez nous parce que pas assez de choix au niveau des régimes alimentaires.

On vous présente un rapport pour une nouvelle tarification pour les repas de Beau Séjour et les portages de repas due à l'inflation, bien entendu, due à ce nouveau contrat avec de nouveaux menus.

Il fallait qu'on augmente nos tarifs parce que cette section était déficitaire et nous avons réfléchi à quelque chose qui soit beaucoup plus juste, ne pas augmenter de manière aveugle nos tarifs mais faire une graduation suivant les revenus fiscaux.

Aujourd'hui, tous les résidents vont avoir une augmentation mais suivant les revenus ils n'auront pas la même. Il faut savoir qu'à Beau Séjour ce ne sont pas des logements avec des bas revenus. Nous avons des seniors avec de hauts revenus. Donc nous avons souhaité faire un échelonnement de ces augmentations.

Aujourd'hui les anciens tarifs de Beau Séjour étaient de 7,30 € et nous étions à 10,50 € en portage de repas. Dorénavant il y aura une augmentation. Pour les plus bas revenus on est à 8 € et on va augmenter jusqu'à 10.50 € pour les plus haut. C'est une augmentation qui est raisonnable, par rapport au revenu, donc beaucoup plus juste.

On aurait pu augmenter tout le monde sans réfléchir mais on a essayé d'être au plus juste de nos augmentations.

Et sur le portage des repas on a souhaité maintenir un tarif qui permette de compenser les augmentations des coûts mais aussi de maintenir ces seniors avec nous. Donc l'augmentation est beaucoup plus mesurée et là on ne fait pas de tarif à la ressource parce que c'est trop compliqué mais on fait une augmentation par rapport à l'inflation plutôt basse.

Voilà ce que j'avais à dire là-dessus. Je pense qu'on a trouvé le juste milieu sur cette augmentation qui était nécessaire, il ne faut pas se voiler la face. C'était nécessaire qu'on fasse une augmentation due au nouveau contrat, due à l'inflation. Et puis il y a une augmentation aussi de la qualité avec un double menu, beaucoup de choses qui se rajoutent.

Pour moi on a été au plus juste de ce qu'on pouvait faire en maintenant les coûts de cette section restauration de Beau Séjour et du portage de repas.

M. LE PRESIDENT.- Parfait. Il y a peut-être des questions, des observations ?

Mme DU VERGER.- Par rapport au tarif du portage de repas à domicile on ne tient pas compte volontairement du revenu ?

M. HACHANI.- Oui parce qu'on a souhaité compenser l'augmentation. Si on avait augmenté comme pour Beau Séjour l'augmentation aurait été assez importante. On a souhaité faire une augmentation pour dire qu'on a augmenté parce que nos coûts ont augmenté mais on n'a pas souhaité le faire par rapport aux revenus parce que, déjà, c'est compliqué, ce sont des gens un peu partout donc cela veut dire qu'il fallait solliciter chacun et chacune pour avoir leurs revenus, ce qui est plus compliqué qu'à Beau Séjour où on les a obligatoirement. Là, on s'est dit qu'on augmentait les tarifs parce qu'il faut augmenter mais on augmente de manière raisonnée et raisonnable pour maintenir nos seniors. Et surtout en termes de praticité c'était compliqué de demander aux seniors isolés de nous donner leurs revenus, de faire un calcul. Donc on a fait une augmentation raisonnée et raisonnable.

M. LE PRESIDENT.- Et puis, dans la même logique, par rapport au prix de revient du repas on aurait eu un écart de tarif qui aurait porté sans doute le tarif le plus élevé à 14 ou 15 € en portage. On s'est dit que c'était plus simple, plus juste de dire qu'on a un tarif, que c'est le tarif auquel on achète le repas et les autres aspects font que cela deviendrait compliqué, les gens peuvent changer. Cela demandait en termes logistiques et administratifs beaucoup de contraintes et des frais supplémentaires aussi dans la gestion de la seule délivrance du service de repas à domicile.

M. HACHANI.- Surtout que si on rajoute la lourdeur administrative pour nous et aussi pour les seniors on avait le risque que les familles se disent qu'avec le prestataire en face elles allaient payer 2 € de plus mais que c'était moins compliqué, qu'elles n'avaient pas besoin d'envoyer tous les papiers.

L'idée du portage de repas ce n'est pas uniquement de livrer des repas, c'est vraiment de capter ces seniors isolés et d'avoir un suivi social dessus. C'est vraiment cette stratégie, ce n'est pas uniquement de servir, c'est d'avoir un œil sur ces seniors isolés. C'est la stratégie pour avoir un contact avec eux et rentrer chez eux.

M. BLANCHIN.- Donc cela voudrait dire que pour un revenu inférieur à 1 000 € c'est 8 € le repas et pour le revenu supérieur à 1 800 € et au-dessus c'est 10,50 ?

M. HACHANI.- Oui, c'est cela.

M. LE PRESIDENT.- On a mis quelques paliers pour donner des indications sur la façon dont cela se passe entre le mini et le maxi, où on peut se situer à peu près.

M. HACHANI.- La facilité aurait voulu qu'on fasse une augmentation en disant : *Voilà le coût, on augmente tout le monde*, mais on a souhaité maintenir le pouvoir d'achat de nos seniors.

M. LE PRESIDENT.- Et puis on va évaluer parce que c'est un nouveau dispositif en termes de mode de fonctionnement, d'intérêt pour les résidents. Il y a aussi un enjeu, vous vous souvenez j'en avais parlé la dernière fois, qui est qu'il y ait une augmentation du nombre de personnes qui aient accès à la restauration et qui veuillent se restaurer sur place parce qu'indépendamment des questions de tarif il y a aussi une question d'accompagnement sur la nutrition, sur le régime alimentaire parce que quand on est dans son logement même à la résidence et qu'on fait sa cuisine on fait des choix comme tout le monde selon qu'on est pressé, pas pressé, qu'on aime faire ou pas faire la cuisine, qu'on ait tel ou tel goût. C'est, bien sûr, la liberté de chacun. Mais il y a un intérêt aussi à ce que dans la résidence pour de futurs marchés on puisse avoir un peu plus de monde qui vienne parce que le repas est confectionné par des professionnels, par des nutritionnistes et tout cela a un intérêt au-delà de la seule question de tarification et que le service apporte une réponse sur le sujet même de l'alimentation.

S'il n'y a pas d'autre question je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Création d'une annexe au contrat de séjour à la Résidence Beau Séjour pour l'accueil des animaux domestiques au sein de la Résidence

Présentation du rapport par M. HACHANI.

M. HACHANI.- Il faut savoir que le règlement intérieur de la résidence Beau Séjour ne permet pas à nos seniors d'avoir un chien hormis quand ils arrivent, c'est-à-dire qu'aujourd'hui si un senior arrive à Beau Séjour avec un animal on le lui laisse. Mais si au cours de son séjour une personne souhaite acquérir un animal ce n'est pas possible.

C'était à mes yeux un peu étrange. Je me posais vraiment des questions sur cela parce que nous sommes en résidence autonomie, qui dit autonomie dit qu'ils peuvent acquérir des animaux. Néanmoins, il fallait cadrer les choses et modifier ce règlement intérieur.

Donc nous avons travaillé sur un nouveau règlement intérieur. C'est-à-dire qu'aujourd'hui les résidents peuvent rentrer toujours avec leurs animaux à Beau Séjour mais durant leur séjour si un senior veut un chat

ou un chien nous allons lui en donner la possibilité. Mais nous mettons des garde-fous, c'est-à-dire qu'on demandera aux familles de s'impliquer sur cette adoption. Si le senior doit malheureusement partir en EHPAD ou décéder il faut que la famille s'engage à récupérer l'animal pour éviter que Beau Séjour se retrouve submergée par les animaux.

Donc nous avons changé ce règlement intérieur. Pour pouvoir adopter un animal il faut que la famille signe ce nouveau règlement.

On ne l'a pas noté sur ce rapport mais les animaux seront forcément adoptés. On n'acceptera pas d'achat de chien ou de chat. Il faut aller vers une association. Il y en a plein. Ce sera l'occasion de faire adopter des animaux qui ont été abandonnés.

Nous avons fixé une règle pour les chiens, pour ne pas nous retrouver avec une personne de 95 ans avec un doberman. Il y aura les tailles et les poids pour qu'on puisse les gérer.

On n'a pas intégré les rats, les souris, toutes ces petites choses parce que si cela s'enfuit on risque de m'appeler pour me dire : *Monsieur HACHANI, à Beau Séjour on a des rats, des souris.* Donc on se limite pour le moment aux chats et aux chiens.

C'est une vraie demande de nos seniors. Cela ne sort pas du chapeau. C'est aussi un lien pour eux. Souvent nous avons des seniors qui sont un peu isolés et je pense que cela peut faire une compagnie. Cela va dans le bon sens. Je pense que pour nos seniors, pour les animaux et pour les associations d'animaux c'est aussi une bonne chose.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur HACHANI. Y a-t-il des questions ?

Mme DE LAVISON BERNARD.- Je trouve cela très bien. J'ai juste une question. Ces animaux seront-ils appelés à quitter l'appartement des résidents ? Est-ce qu'ils iront en salle de restauration ?

M. HACHANI.- Non, il y a des règles d'hygiène. Aujourd'hui ils peuvent passer pour traverser mais c'est tout.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Parce que vous pouvez rencontrer des petits problèmes entre animaux, entre des chiens et des chats qui ne peuvent pas se supporter. Ce sera aussi une gestion.

M. HACHANI.- Oui. On leur donne un cadre. Si on voit qu'il y a des difficultés on leur expliquera que dans les zones de restauration le chien n'est pas forcément accepté mais c'est dans le règlement de Beau Séjour, il n'y a pas de nouveauté. Effectivement, si chacun sort en même temps et que leurs chiens ne s'entendent pas c'est du bon sens de se dire qu'on va peut-être décaler. Et s'il n'y a pas de bon sens la directrice est là pour le rappeler.

Cela fait un peu de plus de vie. Je pense que tout le monde va y voir son intérêt et puis c'est un plus pour notre résidence et pour les animaux et nos seniors.

Mme DU VERGER.- Cette après-midi je suis allée faire mes courses au Casino et je suis tombée sur une résidente de Beau Séjour que je connaissais, qui m'a parlé de ce thème. Elle ne savait même pas que je faisais partie du CCAS. Elle était inquiète. Est-ce qu'il y a eu une grosse demande de résidents sur ce sujet-là ?

Elle se posait aussi beaucoup de questions par rapport aux soins. Il y a des gens qui n'ont pas forcément la notion des finances qu'il faut pour entretenir un animal même si c'est important.

Elle se posait des questions par rapport justement à ce que disait Mme DE LAVISON, des animaux qui vont se croiser, il y en a peut-être qui vont s'échapper et dans ce cas-là qu'est-ce qu'on fait ? Il y a peut-être du bruit aussi. De la même façon par rapport à tout ce qui est besoins naturels. Elle a entendu dire qu'il y aurait peut-être une partie de la pelouse qui serait utilisée pour cela et, elle, elle est au-dessus. Elle pense qu'il va y avoir du bruit, etc.

Ensuite, vous dites que c'est après avis favorable de la commission. Qui fait partie de cette commission et qu'est-ce qu'il se passe si justement l'avis de la commission est négatif ? Cela peut être un peu difficile pour la personne.

M. HACHANI.- Concernant la commission, c'est la même commission d'admission et de sortie de Beau Séjour. La vice-présidente est présente à cette commission. Il y a la directrice de Beau Séjour, moi-même dans le cadre de ma délégation ainsi que Mme DE LAVISON et le médecin M. GUERPILLON. C'est une commission où on a tous les ressentis. C'est fait de manière collégiale et cela nous permet d'évaluer la personne.

La plupart des personnes autour de cette table connaissent très bien les résidents. Nous avons un œil avisé pour savoir s'ils sont en capacité ou pas d'adopter un animal.

Après, c'est le jeu. Dans la présentation de ce nouveau règlement ils savent qu'il y a une commission. Quand on soumet à une commission on sait pertinemment qu'il y a une chance sur deux pour que ce soit oui ou non, autrement on ne soumet pas à une commission. Je ne suis pas inquiet sur le fait qu'on lui dise non et si on dit non on explique pourquoi.

Il faut surtout que la famille s'engage. Si elle ne s'engage pas il n'y a pas de commission. Déjà, pour passer en commission il faut se mettre d'accord avec la famille sur la question de savoir si, s'il arrive quelque chose au résident, la famille s'engage à récupérer l'animal.

Aujourd'hui cela peut les froisser mais je ne suis pas inquiet parce qu'ils soumettent à une commission en sachant qu'il y a une chance sur deux pour que cela passe.

Concernant les nuisances c'est dans le règlement. Quand ils vont signer ce règlement il est bien stipulé que cela ne doit pas être une nuisance pour la résidence, au même titre que quand ils arrivent dans la résidence

avec leur animal c'est le même principe. Là, on s'inquiète d'adopter un animal mais quand on accepte des résidents avec des animaux c'est le même principe et on ne peut pas refuser.

Mme DU VERGER.- On ne maîtrise pas un animal adopté.

M. HACHANI.- L'objectif est de savoir s'ils vont savoir le faire ou pas et s'ils ne le savent pas c'est à nous en commission d'évaluer la capacité de la personne si elle peut ou pas. Si ce n'est pas possible on va mettre un avis défavorable. C'est pour cela qu'on fait une commission où on évalue la personne et l'animal parce qu'on va avoir un regard sur l'animal qui sera choisi.

Aujourd'hui à Beau Séjour globalement ce sont des chats. Il y a très peu de chiens. Et je ne suis pas convaincu qu'un chat pose problème.

Ensuite, concernant le fait de savoir si c'est une demande récurrente, oui, c'est une vraie demande de pouvoir adopter des animaux à Beau Séjour. Je ne dis pas que c'est 90 % de la résidence mais il y a des seniors qui ont envie d'avoir un animal et on vient souvent nous poser la question. Je sais pour cela que ce n'est pas sorti du chapeau. On ne s'est pas réveillé en se disant qu'on allait créer un nouveau règlement. Non, c'est qu'il y a une demande et c'est tout le temps comme cela à Beau Séjour, quand on modifie quelque chose c'est qu'il y a une demande récurrente et on réfléchit sur la pertinence de la demande.

Celle-ci me paraissait pertinente et je peux vous dire que pour la plupart des demandes ce sont des chats. C'est de pouvoir être avec son chat le soir, pas forcément un chien parce qu'il faut le sortir et c'est plus compliqué. Donc on a vraiment d'une demande de chats. C'est pour cela que je ne suis pas inquiet sur un chien. Les seniors qui sont à Beau Séjour ont quand même ce recul de dire : *Si je prends un chien il faut que je le sorte* alors qu'un chat c'est beaucoup plus simple, c'est beaucoup plus cocooning qu'un chien. Donc les demandes sont vraiment sur des chats.

Concernant le suivi médical aujourd'hui c'est dans le règlement en annexe, c'est inscrit dans l'annexe. Donc il fallait dire à cette senior que c'est écrit dans le règlement qui stipule qu'effectivement il faut qu'il y ait un suivi de l'animal, de sa santé, du carnet de santé et que nous allons faire un suivi aussi. Ce n'est pas uniquement de dire : *Vous le faites*, c'est aussi nous qui allons faire un suivi. Si les vaccins ne sont pas faits, etc. on se réfère à la famille qui a signé aussi ce contrat, qui s'est engagée à suivre en même temps que le senior et chacun se met autour d'une table pour savoir si c'est bon ou pas. C'est bien cadré.

M. LE PRESIDENT.- C'est un accompagnement, un confort, une bienveillance par rapport au fait de donner des conditions de vie et de résidence aux résidents qui leur conviennent mieux par rapport à cette présence, par rapport au fait de lutter contre la solitude, etc. via l'animal mais aussi sur la santé animale et le bien-vivre de l'animal.

Je complète avec le fait que comme il s'agit de s'adresser à des associations ou des organismes qui gèrent des animaux à adopter eux aussi participent de la réflexion et de la décision de dire si cela va convenir ou pas et sans doute aussi de s'assurer que, même si ce sera notre rôle et le rôle du propriétaire de l'animal, tout ce travail, cette relation, cette démarche de permettre l'adoption de l'animal se fait dans les règles et avec le sérieux nécessaire parce que c'est quand même aussi leur propre enjeu de savoir que les animaux dont ils ont eu la charge sont traités correctement. Je pense qu'il n'y aura pas de problème du tout mais, comme on dit, les choses bien faites nécessitent un certain contrôle. Donc ce sera fait.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Je suis entièrement d'accord. Je fais partie de la commission, vous l'avez rappelé. Simplement, quand nous aurons à juger qui est apte ou non à avoir un animal de compagnie il faudra être très pédagogue dans la réponse quand elle sera négative parce que les personnes n'ont pas toujours conscience de leur état et elles pourraient ne pas bien le prendre.

M. HACHANI.- Ce ne sera pas fait par courrier, on recevra la personne, on expliquera.

Mme DU VERGER.- Globalement, il y a plus de personnes qui sont dans l'attente d'avoir un animal de compagnie que de personnes qui ne veulent pas ?

M. HACHANI.- Pour être très honnête, ce sujet a été abordé lors de réunions que je fais régulièrement à Beau Séjour et je n'ai jamais vu des personnes qui s'inquiétaient de ces arrivées. Je ne juge pas, je ne dis pas qu'elles ont eu peur de m'en parler mais aujourd'hui j'ai plus de personnes qui me disent que c'est une bonne chose, qu'elles sont contentes que de personnes qui ont émis des réserves.

C'est à nous de les rassurer dans notre suivi et dans le suivi de ce nouveau règlement qui est un suivi des animaux et de la personne.

Mme DU VERGER.- Le projet a-t-il été déjà présenté aux résidents ?

M. HACHANI.- Cela a été discuté, pas présenté. J'ai discuté de l'arrivée d'animaux, savoir s'il y avait une volonté parce que faire une modification du règlement intérieur si personne n'en veut, cela ne sert à rien. Si c'est présenté aujourd'hui c'est parce qu'il y a une vraie demande. Est-ce que cela va se concrétiser ? Je ne sais pas. Cela laisse le choix.

M. BLANCHIN.- J'ai une question. Si un nouveau résident arrive avec quatre chats ?

M. HACHANI.- Rien ne nous interdit dans le règlement de lui dire qu'il ne peut pas venir avec ses quatre chats.

Et si la personne est déjà résidente et qu'elle demande quatre chats on ne lui dira peut-être pas oui.

M. BLANCHIN.- Actuellement le règlement intérieur traite de ce sujet dans le cadre de l'admission, il n'est pas possible pour le moment pour un résident d'acquérir un animal de compagnie après son entrée. Mais est-ce que la question s'est déjà posée de quelqu'un qui voudrait venir avec quatre chats ?

M. HACHANI.- Non, cela ne s'est jamais posé.

M. LE PRESIDENT.- Si tel était le cas je pense qu'on pourrait essayer de faire comprendre à la personne que ce n'est pas approprié et que ce n'est peut-être pas à la résidence Beau Séjour qu'il faut venir.

M. HACHANI.- Cela ne s'est jamais produit.

M. GUICHARD.- Je sais qu'il y a des gens qui ne viennent pas en résidence parce qu'ils ont un animal. Ils pensent que l'animal sera malheureux. C'est plus dans l'autre sens.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autre question je vous propose de mettre aux voix le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme ACQUAVIVA.- Je voulais vous parler de la semaine de la petite enfance qui a eu lieu du 20 au 25 mars. C'était pour la première fois organisé sur la ville. C'est l'association Agir pour la Petite Enfance qui a organisé cet événement, qui l'organise chaque année. Cette association a fêté ses 10 années, en tout cas cet événement fêtait ses 10 ans.

Le but de cette semaine de la petite enfance est de favoriser les échanges et le partage entre parents-enfants-professionnels de la petite enfance. L'objectif est la valorisation du travail pour les professionnels, la reconnaissance de leur métier. Pour les parents c'est d'être éclairés sur l'importance des premiers jours de leur enfant. Cela participe du soutien à la parentalité et pour les enfants c'est tout ce qui concerne l'éveil culturel, artistique dont ils ont pu bénéficier.

Cette semaine toutes les structures ont participé (crèches, micro-crèches, lieux d'accueil enfants-parents, assistantes maternelles, etc.). Tout le monde a joué le jeu. Chaque jour des temps de jeu en commun ont été mis en place dans les structures. C'était plus pour développer la place des familles dans les structures.

Au niveau des relais petite enfance des cafés ont eu lieu, animés par l'animatrice du relais petite enfance La Petite Ourse. Les parents sont venus en nombre. On a eu une dizaine de parents à chaque fois au niveau des relais. Et certains parents sont restés ensuite pour participer au temps collectif qui se passe dans la matinée avec les assistantes maternelles et les enfants dont elles ont la garde.

Le mercredi 22 mars il y a eu à l'Espace Jules Ferry les ateliers d'art et de motricité organisés par toutes les structures. Elles ont toutes joué le jeu. On a eu des ateliers collage, peinture, dessin, lecture. Toutes les

familles pouvaient participer, toutes celles qui avaient des enfants de moins de quatre ans. Je crois qu'une trentaine de familles ont participé. Il y a eu un fort engouement.

Et puis le samedi 25 mars il y avait l'ouverture aux familles du pôle petite enfance d'Alaï parce qu'on a une commission d'admission crèche au mois de mai pour les entrées du mois de septembre. Cela a permis aux familles de se projeter dans un espace aménagé et de voir comment leurs enfants allaient déambuler dans les locaux.

Puis on a eu une conférence sur la communication bienveillante dans l'éducation de ses enfants au pôle petite enfance à Alaï.

C'est donc une semaine à refaire avec beaucoup de participation et un vrai plaisir pour les professionnels de la petite enfance de mettre en place ces ateliers, de faire découvrir leur métier.

J'oubliais, on a eu aussi la grande lessive le 23 mars. C'est intergénérationnel. C'est un art participatif où vous étendez à l'aide de pinces à linge vos photos, vos collages, vos dessins et la thématique cette année était Ma cabane et-est la tienne.

M. BLANCHIN.- J'ai vu des dessins de qualité à l'école Prévert.

Mme ACQUAVIVA.- Il y en avait à L'Atrium, à la résidence Beau Séjour et à l'Orangerie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame ACQUAVIVA sur ce retour sur cette manifestation. Est-ce qu'elle existait auparavant ?

Mme ACQUAVIVA.- Elle n'existait pas. C'est la première fois qu'on l'organisait sur Tassin la Demi-Lune.

M. LE PRESIDENT.- Chaque année c'est plutôt à cette période ?

Mme ACQUAVIVA.- Oui, c'est un événement national qui fête ses 10 ans et on s'est rattaché à la dixième année. On le refera l'année prochaine. C'est mi-mars, du 18 au 25 mars.

9. Présentation de l'association la Souris Verte et de l'association la Passerelle par Mme Christelle DUPONT

Mme DUPONT.- On m'a demandé de présenter deux associations différentes.

★ La première est La Passerelle Ouest à Tassin la Demi-Lune. Je suis membre du CCAS au titre de mon appartenance à cette association.

C'est une association créée en 2011 par Olivier DUPONT, mon mari. À l'origine les parents se sont questionnés sur comment faire participer leurs enfants à une activité sportive. Quand ils sont petits c'est assez facile de les inclure dans des clubs sportifs traditionnels mais en

grandissant cela devient un peu plus compliqué avec l'esprit de compétition qu'il y a souvent très vite. L'idée était de créer une activité accessible à tous.

L'objet de ce *slide* présenté là est de montrer que les statuts ont été déposés avec en priorité l'activité physique mais aussi une ouverture à une activité culturelle possible.

Cela a démarré en 2011 avec cinq adhérents. Cette année il y a 26 adhérents. L'âge a augmenté avec les enfants qui sont restés depuis l'origine de l'association, qui ont grandi avec.

Jusqu'à cette année il y avait une activité natation et depuis fin 2022 il y a aussi une activité théâtre.

L'activité natation se passe à Aquavert avec un entraînement tous les samedis en fin de matinée avec 20 adhérents qui se retrouvent sur plusieurs lignes de nage avec des maîtres-nageurs diplômés, salariés et des bénévoles sollicités pour venir encadrer sur le bord du bassin. Ce sont de jeunes étudiants qui viennent pour aider dans les vestiaires et sur le bord du bassin quand il y a des besoins pour les jeunes.

L'idée est vraiment d'avoir une activité physique, de créer un lien social et chacun vient avec ce qu'il est, avec son niveau, avec un objectif qui est le sien. Il y a au début des jeunes qui vont à peine traverser le bassin et d'autres qui auront un niveau beaucoup plus avancé mais chacun peut nager en fonction de son niveau. Pour venir il faut savoir nager mais il n'y a pas du tout de niveau requis, ce n'est pas l'esprit du groupe.

Cela n'empêche pas qu'il y ait quelques nageurs qui depuis l'origine de l'association aient progressé assez rapidement. Il y a un nageur qui est en équipe de France de sport adapté en natation, c'est Amaury. Et les quatre qui sont à droite sur la photo participent au championnat de France.

Mme DU VERGER.- Amaury est champion d'Europe.

Mme DUPONT.- Le sport adapté c'est bien mais c'est compliqué parce qu'on mélange sur le même podium des personnes qui ont une légère déficience intellectuelle, qui peuvent être autistes Asperger avec une personne trisomique qui n'a pas du tout la même capacité physique. C'est pour cela que se sont développés des tas de championnat. Il y a les Global Games et des championnats par typologie parce que c'est compliqué de les faire concourir ensemble.

Ils étaient à Vichy l'année dernière en mai et il y en a quatre qui retournent au championnat de France de sport adapté à Vichy la semaine prochaine.

Parallèlement des activités sont proposées. Le temps fort de l'année est le championnat de Special Olympics. C'est une organisation internationale basée sur le principe des jeux olympiques mais pour les

personnes déficientes intellectuelles. C'est beaucoup plus ludique. Il y a de nombreuses médailles. C'est un esprit sympathique.

L'association anime aussi des moments de plaisir. Ils ne sont pas les derniers à aller dans les bains à remous.

Cette association a vraiment créé une dynamique entre eux. Il y a à la base l'activité natation mais cela a créé énormément de lien. Il y a des anniversaires en permanence, des invitations. Cela a créé un lien social dans ce groupe de jeunes. Certains étaient totalement isolés, n'avaient jamais été invités de leur vie. Cela a pu créer de belles choses et quand on voit le visage de celui qui a ces deux médailles autour du cou à gauche je trouve que cela reflète bien.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Ce ne sont que des jeunes de Tassin la Demi-Lune ?

Mme DUPONT.- Il y en a beaucoup de Tassin la Demi-Lune mais il y en a qui viennent d'ailleurs, de Neuville-sur-Saône, de Fontaine. Du coup il y a des mamans qui se retrouvent pendant l'entraînement, qui vont prendre des cafés ensemble. Un lien se crée a un niveau familial.

C'est un projet qui a bien évolué et qui a encore évolué cette année avec une nouvelle activité qui est l'activité théâtre.

Heureusement, dans les statuts il y avait cette ouverture à l'activité culturelle parce que c'est arrivé de nombreuses années après. C'est une rencontre entre une maman et une metteuse en scène qui rêvait de faire du théâtre avec des personnes handicapées. Cela a matché et ce projet a été lancé avec beaucoup de dynamisme par Annelise qui est une jeune femme pleine d'enthousiasme qui voulait créer un groupe en mélangeant des personnes qui ont un handicap et d'autres qui n'en ont pas. C'est une troupe qui est totalement inclusive en ce sens où la pièce va être écrite par Roch qui est une personne qui a eu un accident de la vie, qui est maintenant en situation de handicap, des jeunes qui ont un handicap, d'autres qui n'en ont pas. Le service de communication est fait par des personnes qui ont un handicap. Ils ont essayé de brasser de l'inclusion sur tous les niveaux du projet.

La pièce de théâtre est créée par les metteurs en scène qui sont une professionnelle, Annelise ULRICH, qui a une troupe de théâtre et Roch ainsi qu'un autre jeune qui est partant. La compagnie s'appelle ASREE Compagnie et jouera à L'Atrium le 4 novembre. On remercie la mairie pour cet accueil dans cette salle prestigieuse avec un grand nombre de spectateurs.

La pièce est créée de toutes pièces par la metteuse en scène en fonction des capacités de chacun.

Les répétitions se passent dans une des salles de la Résidence Plurielle à Tassin la Demi-Lune.

Voilà pour le projet de la Passerelle Ouest. Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à cette association.

Mme ACQUAVIVA.- C'est une quinzaine de jeunes ?

Mme DUPONT.- Ils sont 26 adhérents à l'association. Pour la pièce de théâtre ils sont une quinzaine dont huit personnes en situation de handicap. Il y aura une place pour chacun en fonction de ce qu'il peut faire.

M. LE PRESIDENT.- C'est très bien et nous sommes heureux de pouvoir accompagner le projet modestement. Ce sont les jeunes, les encadrants, les animateurs qui font le projet tant pour tout ce qui est du sport avec la piscine mais aussi ce projet qui est tout nouveau et auquel on sera ravi d'aller assister si le calendrier le permet. Ce sera de toute façon un bon moment.

Mme DUPONT.- Ce qui est bien c'est que les répétitions se font sur la Résidence Plurielle et les résidents préparent un goûter après. Il y a la rencontre entre les personnes qui sont censées être dans le même modèle mais qui ne se connaissent pas et qui ont de toute façon des différences entre les unes et les autres.

M. BLANCHIN.- Dans les enfants qu'on a vus il y a des enfants qui participent aux stages intercommunaux pendant toutes les petites vacances. C'est trois jours pour les petites vacances et une semaine au mois de juillet.

M. LE PRESIDENT.- En intercommunalité avec Ecully, Charbonnières, La-Tour-de-Salvagny, Champagne, Oullins.

Cela fait maintenant un certain nombre d'années ?

M. BLANCHIN.- Cela fait plus de 10 ans.

M. LE PRESIDENT.- Cela fait une dizaine d'années que nous participons à l'organisation de ces stages pendant les vacances. On y fait même de la menuiserie, je crois.

M. BLANCHIN.- Entre autres. Le golf aussi.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez une idée d'autre discipline ?

M. BLANCHIN.- On a fait beaucoup d'autres activités comme la visite des toits de Fourvière. On a beaucoup de bricolage. On a eu du volley, du yoga, karaté, du self-défense.

M. GUICHARD.- Pourquoi la piscine ?

Mme DUPONT.- Parce que dans l'eau tout le monde est égal. C'est un élément où on peut évoluer à son rythme. Tout le monde vient de l'eau et tout le monde peut aller dans l'eau.

★ Je passe à la Souris Verte. C'est totalement différent comme positionnement parce que ce n'est pas une association de Tassin la Demi-Lune. Elle intéressait Caroline parce que je suis salariée de cette association.

Mme ACQUAVIVA.- Tu nous en avais parlé donc j'avais dit qu'avec La Passerelle tu pouvais aussi présenter la Souris Verte. Et puis on l'avait sollicitée au niveau de la crèche Gardelune quand les équipes avaient détecté l'autisme d'un enfant. Ils étaient venus former les équipes de la crèche.

Mme DUPONT.- C'est une association qui œuvre en faveur de l'inclusion et des enfants handicapés dans les structures de droit commun, que ce soit les crèches ou les centres de loisirs.

Je vous propose de regarder une vidéo qui présente de façon humoristique l'histoire de l'association.

(Diffusion d'une vidéo)

Cela reprend l'historique depuis la création de l'association avec maintenant trois crèches.

Il y a trois pôles d'activité dans l'association : le pôle accueil, le pôle accompagnement et le pôle formation. Je suis responsable du centre de formation de l'association.

Sur le pôle accompagnement il y a deux crèches sur Lyon et une sur Vaulx-en-Velin où un tiers des places est réservé aux enfants en situation de handicap.

Mme ACQUAVIVA.- Quand tu dis qu'un tiers est réservé aux enfants en situation de handicap c'est un fait exprès, c'est dans le projet inclusif ?

Mme DUPONT.- Les parents n'ont pas la même temporalité. Ils peuvent, quand l'enfant a six mois, dire qu'ils voudraient qu'il soit gardé. Ils ne vont pas forcément anticiper dès la naissance. Du coup, là, les places sont bloquées. Elles ne peuvent pas être données à d'autres enfants.

Il y a tout un tas de projets notamment d'éveil sensoriel, de jardin. Tout est conçu dans la crèche pour accueillir tous les enfants.

Le deuxième pôle d'activité qui peut concerner la Ville de Tassin est le pôle de ressource et d'appui. L'association est pôle de ressource et d'appui sur le territoire de la Métropole et du nord du département. Cela veut dire que toutes les structures petite enfance et loisirs de Tassin la Demi-Lune peuvent solliciter le pôle de ressource pour des questions en lien avec l'accompagnement des familles, les informations, les ressources et outils que l'on peut trouver et participer aux rencontres qui sont proposées.

Au niveau de ce qui est mis en place il y a le centre de documentation dont on parlait tout à l'heure, un service questions/réponses au niveau

national, le site ressource au niveau national, des espaces de rencontre proposés pour les familles comme les après-midis de jeu pour que les mamans se rencontrent et l'accompagnement des professionnels sur le terrain, c'est-à-dire que si, par exemple, dans une crèche de la ville il y a un problème avec l'accueil d'un enfant le pôle de ressource peut être appelé et un professionnel va venir étudier, observer la situation avec les professionnels de la petite enfance pour trouver des solutions pour améliorer l'accueil, aménager de façon ponctuelle.

Vous voyez quelques chiffres sur les actions réalisées sur le territoire et au niveau national.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Cela existe dans d'autres villes ?

Mme DUPONT.- Non, l'association n'est implantée qu'à Lyon mais elle a une dimension nationale pour certaines activités, notamment le site Internet, le service questions/réponses. Par exemple, on est dans la communauté 360 qui est la ligne gratuite d'appel pour toutes les personnes qui ont des problématiques en lien avec le handicap pour essayer d'arriver au zéro sans solution pour les problèmes d'accueil pour les enfants et les adultes. Donc tout un réseau s'est développé autour de cela.

L'implantation est quand même très locale au niveau des crèches du pôle de ressource même s'il y a une dimension nationale sur le site Internet et sur les lignes d'écoute.

Le centre de formation a aussi une dimension nationale puisqu'on forme des professionnels sur toute la France dans des crèches de multiples communautés de communes, des CAF, etc. C'est quasiment 90 % dans les institutions publiques et quelques secteurs privés.

On forme aussi des personnes qui viennent se former sur le site d'une Souris Verte puisque des formations internes sont organisées sur place.

En 2022 on a formé plus de 2 000 professionnels à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches et dans les centres de loisirs.

On organise aussi une journée d'étude annuelle autour des thématiques en lien avec le handicap depuis 17 ans qui a également une dimension nationale pour faire se rencontrer les professionnels, les familles et mettre les sujets en réflexion.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ai deux questions. Vous faites cette journée d'étude tout le temps au même endroit ou en allant ailleurs sur le territoire national ?

Mme DUPONT.- Celle qu'on organise au nom d'une Souris Verte, la nôtre, pour laquelle on va construire le programme avec des thématiques différentes n'est faite qu'à Lyon mais on réalise des journées d'étude sur d'autres territoires demandées par des CAF, par exemple, ou par des communautés de communes. Cela va être parfois quand il y a une volonté de lancer une politique inclusive dans la petite enfance sur un territoire,

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20230630-D2023-16-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2023

on va venir et organiser une journée avec 150 personnes qui va concerner tous les professionnels petite enfance de la ville ou professionnels petite enfance et loisirs pour mettre tout le monde en réflexion et lancer une dynamique inclusive sur le territoire. On le fait très régulièrement.

Mme ACQUAVIVA.- Pas forcément en structure. Cela peut être les assistantes maternelles aussi.

Mme DUPONT.- Quand il y a une volonté de faire une journée les assistantes maternelles sont invitées. La difficulté est qu'en termes de formation elles ont du mal à se libérer et qu'elles sont liées un organisme de formation (IPERA) qui référence leur formation. Si elles veulent suivre les nôtres elles ne sont pas référencées, donc elles ne peuvent pas. Mais on a eu des journées départementales uniquement pour des assistantes maternelles, par exemple, pour former tout le territoire.

Mme ACQUAVIVA.- Vous fonctionnez avec IPERIA ?

Mme DUPONT.- Non, pas du tout.

M. LE PRESIDENT.- Ma deuxième question par rapport à l'évolution ou à ce qu'on pourrait appeler un développement de la structure c'est quels sont les objectifs ? C'est plutôt par rapport aux équipements parce que c'est de travailler sur des équipements nouveaux ? Ou c'est plutôt sur de l'accroissement encore de la mission ressource ou de la fonction ressource aussi bien en questions/réponses qu'en formation ? Vous allez peut-être me dire que ce sont les deux ?

Mme DUPONT.- Non, c'est beaucoup plus de se développer en mission ressource. Le pôle ressource maintenant est territorial depuis qu'il y a une obligation d'avoir un pôle ressource handicap dans chaque département. Nous, on ne peut pas aller intervenir chez les voisins et même sur le territoire du Rhône on a une territorialité qui est limitée puisque c'est Métropole et nord du département. Le sud du département a un autre pôle ressource. Donc on ne peut pas accompagner tout le monde.

Il y en a quand même qui veulent qu'on aille chez eux et qui essaient de contourner, de faire en sorte qu'on puisse les accompagner.

Cela va se développer puisque c'est dans les politiques gouvernementales de développer ces dispositifs-là.

La formation se développe parce qu'il y a des demandes, parce qu'il y a la loi qui maintenant oblige les structures. Avant ce n'était que l'école mais depuis le dernier décret sur la petite enfance l'accueil en crèche est obligatoire, en tout cas on peut être poursuivi pour discrimination si on n'accueille pas un enfant en situation de handicap dans la crèche.

Mme ACQUAVIVA.- Les parents ne savent pas eux-mêmes que leur enfant peut être accueilli en crèche. C'est pour cela qu'on fait de

l'information auprès du Tassin Info Familles parce que certains parents pensent que ce n'est pas pour leur enfant.

Mme DUPONT.- Au niveau développement des crèches l'objectif n'est pas d'aller créer des crèches Souris Verte partout en France, c'est pour cela que le centre de formation a été créé, pour accompagner les autres professionnels mais ce n'est pas dit qu'il n'y ait pas d'autres ouvertures de crèches à court terme à Lyon.

M. LE PRESIDENT.- Quand vous parliez du développement de la mission ressource du pôle ressource est-ce qu'il y a des personnes pour répondre à cette demande parce que, si je comprends bien, cette demande augmente en termes de sollicitation, donc la réponse est de trouver des professionnels ou des personnes qualifiées qui sont en capacité de répondre à ces sollicitations ? Je suppose qu'elles sont peut-être toutes ressources pour répondre à ces questions sur un même site dans un premier temps ou elles sont salariées à domicile mais pour faire ce type de réponse. Est-ce que cela veut dire que le site permet de pouvoir se développer en ayant plus de personnes qui viennent travailler à faire ces réponses ou est-ce que cela veut dire que demain les murs deviendront trop petits pour que la mission de la Souris Verte puisse continuer encore de se développer ?

Mme DUPONT.- Les missions peuvent se développer tant qu'il y a des financements derrière. L'enjeu est lié au financement qu'on a en réponse à des besoins. Après c'est un jeu de développer des activités, de prouver qu'il y a un besoin pour obtenir des financements. Cela marche vraiment comme cela.

Et sur un pôle de ressource ce sont des financements CAF essentiellement, un peu des territoires. Mais l'association se développe énormément au niveau du pôle ressource. Il y avait deux personnes il y a cinq ans, maintenant il y en a cinq. On se développe mais en prenant des risques, c'est-à-dire qu'on engage des embauches sachant que l'année d'après on ne sait pas si on les paie. On répond à un besoin concret en même temps en prouvant qu'on agit pour obtenir des subventions. C'est un fonctionnement qui marche comme cela et grâce au centre de formation qu'il a une grosse activité qui permet de générer des recettes cela permet de compenser les éventuelles fluctuations sur les autres pôles.

M. LE PRESIDENT.- Les aides financières des institutionnels, des collectivités, de la CAF, par exemple.

Mme DUPONT.- Qui sont aléatoires. On peut avoir trois ans un financement ARS parce qu'il y a un projet pour les parents et une fois que ce n'est plus un projet cela s'arrête.

La grosse difficulté est de financer le fonctionnement sur une des associations comme cela. Nous sommes 45 dans l'association. Il y a beaucoup de professionnels de crèche, là ce n'est pas un problème, on est juste gestionnaire de crèche comme la ville mais les autres postes

doivent être financés par des subventions ou au niveau du centre de formation par l'activité générée par les formations.

M. LE PRESIDENT.- Merci et bravo.

Cela fait combien d'années que vous travaillez ?

Mme DUPONT.- Cela fait 11 ans que je suis dans cette association, maintenant presque à temps plein, sur quatre grosses journées. Ce sont des métiers d'engagement.

J'ai amené le dernier Mag où il y avait toute la page sur le côté inclusif de la mairie. Je voulais pointer le fait que vous avez marqué "*Un accueil ponctuel aux enfants porteurs de handicap dans les meilleures conditions*". Le côté ponctuel m'a frappé. En tant que parent si on voit cela on se demande pourquoi son enfant va n'être que ponctuellement accueilli.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien de l'avoir soulevé. Il faut voir si cela correspond à cela, si c'est vrai que c'est ponctuel parce que le travail des structures permet de le faire de cette façon-là. En revanche, s'il est nécessaire que par rapport à la réglementation ce ne soit pas ponctuel il faut regarder.

Mme ACQUAVIVA.- Il n'y a pas de restriction.

M. LE PRESIDENT.- Il faut le souligner.

Mme DUPONT.- Cela peut être pris comme étant discriminatoire puisque c'est écrit que si j'ai un handicap je ne serai accueilli que ponctuellement.

Il ne faut pas hésiter à me demander quand vous avez des choses à écrire si vous voulez que je relise.

C'est dommage parce qu'on veut faire passer de super messages et avec un mot utilisé cela peut faire penser que notre enfant ne sera pas accueilli tout le temps parce qu'il ne va pas pouvoir plus, il sera fatigué. On a toujours cette impression qu'on ne va pas nous ouvrir la porte, donc quand c'est écrit d'emblée que la porte est à moitié fermée ce n'est pas bon pour les parents. En plus, ce n'est pas forcément très respectueux de la loi puisque l'on ne peut pas être discriminant pour l'accueil.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas l'intention.

Mme DUPONT.- C'est pour cela que c'est dommage parce qu'on voit bien que c'est plein de bonnes intentions.

M. GUICHARD.- On a cet accueil possible sur les crèches et on trouve que les gens ne le sollicitent pas assez. Je pense que le message qu'on essaie de faire passer c'est si un parent a besoin un après-midi de laisser son enfant parce qu'il est en recherche d'emploi ou si il a besoin de souffler. Sur la gestion de nos crèches on souffre de cela. Mais j'entends que cela peut être mal interprété.

M. LE PRESIDENT.- C'était plutôt pour dire "Venez", même ponctuellement.

Mme DUPONT.- C'est "Venez" et puis on étudiera ce dont l'enfant a besoin.

M. LE PRESIDENT.- Merci de l'avoir souligné. Comme quoi il faut plusieurs regards pour être juste dans le propos.

Merci beaucoup pour votre présentation.

La séance est levée à 21 heures 06.